

Schlieren, le 1er janvier 2009

Nomenclature détaillée smart swissintegral Pour véhicules neufs dès la première mise en circulation 1er janvier 2009

smart swissintegral comprend:

- L'intégralité des réparations (usure incluse) pour une durée de 3 ans ou pour 100.000km (le critère atteint en premier est pris en compte).
- Services gratuits d'entretien et de maintenance pour une durée de 10 ans ou pour 100.000km (le critère atteint en premier est pris en compte).
Maintenance obligatoire en matière de gaz d'échappement, liquide de frein ainsi que liquide de refroidissement incluse.



Ces prestations sont en vigueur pour l'ensemble des véhicules neufs particuliers smart, commandés en Suisse ou en Principauté du Liechtenstein et facturés par Mercedes-Benz Suisse SA. Sont inclus toutes les réparations et travaux de maintenance exécutés par les garages smart autorisés suivant les règlements du fabricant, pièces d'origine smart nécessaires comprises.

Sous exclusion des prestations suivantes:

- Liquides tels que huiles, produit lave-glace, carburants/additifs carburant, TIREFIT ou similaires
- Pneus neufs, usés ou défectueux, frais liés à l'échange de roues et de pneus ainsi que des mesures effectuées sur le mécanisme de commande
- Prestations d'entretien et de maintenance hors des intervalles réguliers
- Frais résultant des dommages dus à des accidents et des dommages carrosserie
- Entretien du véhicule, intérieur, extérieur, entretien laque, nettoyage du moteur
- Réparations dues à l'intervention de tiers ou à des événements extérieurs tels que dommages provoqués par martres ou grêle, etc.
- Bris de glace, mise en état de glace et de l'intérieur (housse et revêtement)
- Coûts résultant d'une fatigue excessive du véhicule, telle que sollicitation excessive des freins, de l'embrayage, etc.
- Frais provoqués par une utilisation non conforme au mode d'emploi ou par une utilisation sportive
- Mésaventures
- Accessoires montés et ajoutés, superstructures, aménagements ainsi que des frais y afférents
- Taxes légales, telles que contrôle technique, vignette autoroute, taxe sur les véhicules et assurance
- Voiture de rechange (les prestations de mobilité dans le cadre de smartmove Assistance ou Mobility n'en sont pas affectées)
- Frais consécutifs aux positions mentionnées ci-avant
- Créances résultant de prestations non réclamées relatives à smart swissintegral

Mercedes-Benz Suisse SA
After Sales